

# COMMUNE DE CHAMPEAUX

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le vingt-et-un mars deux mille vingt-deux à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MMES BEROS, PROUVIER, MM. HOLVOET, FOURNIER, VINCENT, NORIS, MMES BILLAULT, PASTOR et LE LOUEDEC.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : MME PRUD'HOMME a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET et MME PITKIAYE a donné pouvoir à M. HUBERT.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MMES DEWANCKER et ADAMSKI.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. HUBERT.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Subvention à l'Association pour la Préservation des Terres Agricoles, de l'Environnement et du Cadre de Vie (APTAECV).
- Convention de répartition des coûts d'acquisition et d'entretien d'un cinémomètre entre la commune de CHAMPEAUX et les communes du secteur de la gendarmerie de MORMANT.

Adopté à l'unanimité.

#### **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2022**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

#### **2 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission des subventions aux associations a reçu les associations campéliennes le samedi 12 mars dernier. C'est un moment fort de partage, où sont évoqués les projets, les problématiques et les réussites de ces associations qui font vivre le village.

Puis, il fait un petit compte-rendu par association :

\* Association Caritative de CHAMPEAUX (A.C.C.) : Cette association est connue depuis des années pour ses manifestations en faveur des enfants malades. Avec la crise sanitaire, il a été difficile de mettre en valeur leurs actions, soit par l'absence de participants ou l'annulation des manifestations. Ses membres ont formulé des demandes d'améliorations de la cuisine de la salle des fêtes. Monsieur le Maire étudie ce qu'il peut faire pour répondre à cette requête.

\* Association des Anciens Combattants de la Plaine Briarde : également affectée par la crise sanitaire, l'association a pu malgré tout organiser le congrès départemental des associations d'anciens combattants.

\* Association Champeaux Animations Loisirs (CAL) : Cette association est présente tout au long de l'année. Elle emploie des professeurs de danse et de musique. Les effectifs sont en baisse dus à la crise sanitaire. En 2019, elle dénombrait 152 adhérents quand en 2022 ils ne sont plus que 98. Ses représentants ont fait un retour positif sur le remplacement de l'éclairage à la salle des fêtes. Le CAL va proposer en collaboration avec une association de spéléologie, une opération originale surprise pour Noël. Cette journée sera l'occasion pour proposer un concert avec les élèves et les professeurs. Pour cette manifestation, Madame PROUVIER demande si le Club des Anciens ne pourrait pas être associé d'une manière quelconque.

\* Association « La Campélienne Animations » : Cette association a des projets de manifestations pour cette année : Festival CHAMPOPROCK en septembre prochain, des concerts de groupes qui se produiront et aussi de l'art de rue sur un week-end. Sont également prévues une soirée disco et une soirée karaoké. Monsieur HOLVOET informe le Conseil que le 23 avril prochain, tout le conseil municipal est invité à la réunion pour le festival CHAMPOPROCK. Il est également signalé que l'Association est à la recherche de bénévoles pour les aider.

\* Club des Anciens de CHAMPEAUX : cette association se réunit au petit foyer les mardi et vendredi après-midis. C'est l'occasion de repas, goûters et jeux pour les 9 adhérents.

\* Association « La Récré des 3 Villages » : L'an dernier, aucune subvention n'a été demandée car avec la crise sanitaire, toutes les manifestations prévues ont été annulées. Cette année devrait voir le retour de nouveaux événements. Le 13 mars dernier, une opération « Nettoyons la nature » des participants qui n'ont pas eu peur de braver le temps maussade. Cela a été suivi d'un spectacle.

\* Association Guillaume de Champeaux : Cette association n'a pas encore arrêté son programme artistique pour 2022. Monsieur le Maire dit qu'il a travaillé avec cette association pour l'édition d'un carnet sur RODIN qui sera bientôt finalisé. Les visiteurs pourront acheter ce carnet et repartir de la Collégiale avec un souvenir. Monsieur VAUTHRIN propose également de faire des carnets sur les stalles et sur les vitraux, car dans la Collégiale, il n'y a pas de documentation.

Pour les associations extérieures auxquelles participent des campéliens, il a été décidé de reconduire l'application du barème suivant : 40€ x nombre d'adhérents plafonné à 240 € à condition que l'activité retenue ne soit pas proposée sur la Commune.

\* Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de MORMANT : achat de tenues de sports, etc...

\* Tennis Club de MORMANT : 9 campéliens pratiquent le tennis dans ce Club.

\* Centre Culturel et Rural de BLANDY LES TOURS : 3 campéliens pratiquent des activités (chorale, gymnastique).

\* A.S. Football de BOMBON : Ce club sportif a une trésorerie importante. Il est donc proposé de ne pas leur verser de subvention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les choix faits par la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** les subventions aux associations ci-après, les Conseillers Municipaux faisant partie du bureau des associations décident de s'abstenir :

### **Associations Campéliennes :**

<b>Associations</b>	<b>Montant</b>	<b>Vote</b>
A.C.C.	1 200,00 €	Unanimité
Anciens Combattants	500,00 €	Unanimité
C.A.L.	4 500,00 €	11 voix pour et 2 abstentions
Campélienne Animation	1 500,00 €	11 voix pour et 2 abstentions
Club des Anciens de CHAMPEAUX	350,00 €	Unanimité
La Récré des 3 Villages	1 300,00 €	Unanimité
Guillaume de Champeaux	2 000,00 €	Unanimité
<b>Total</b>	<b>11 350,00 €</b>	

### **Associations extérieures :**

<b>Associations</b>	<b>Montant</b>	<b>Vote</b>
Jeunes Sapeurs-Pompiers de MORMANT	250,00 €	Unanimité
Comité de défense des chats libres des Cantons de NANGIS et de MORMANT	100,00 €	12 voix pour et 1 abstention
Tennis Club de MORMANT	240,00 €	12 voix pour et 1 abstention
Centre Culturel et Rural de BLANDY LES TOURS	120,00 €	Unanimité
Association Sportive Football de BOMBON	0,00 €	Unanimité
<b>Total</b>	<b>710,00 €</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>12 060,00 €</b>	

### **3 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION POUR LA PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE (APTAECV)**

Cette association a été créée le 25 janvier 2022. L'objet de celle-ci porte sur la défense des terres agricoles et la protection de l'environnement et du cadre de vie. Elle intervient sur la zone géographique de la Seine et Marne et sur la Commune de CRISENOY, notamment contre le projet de construction d'un centre pénitentiaire, mais également sur la Communauté de Communes et les communes à proximité.

Monsieur le Maire explique que cette association demande une subvention de 1 000 €. Montant conséquent et qui interroge eu égard la très faible mobilisation des habitants de CRISENOY lors de la manifestation contre le projet de prison. En effet, visiblement seule une petite cinquantaine de personnes se sont déplacées à MELUN le 19 mars dernier. Il est proposé de verser 100 €.

À la question posée sur l'utilisation de cette somme par l'Association, Monsieur le Maire répond que suivant ce qui a été présenté, cela servirait pour différentes dépenses présentées dans leur budget (frais de procédure contre la prison, supports de communication, actions pour la sensibilisation écologique, mise en avant et préservation du patrimoine culturel et environnemental local, animation autour du ru d'Andy etc...)

Par 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **DÉCIDE** de verser à l'Association pour la Préservation des Terres Agricoles, de l'Environnement et du Cadre de Vie une subvention d'un montant de 100 €.

#### **4 - CONVENTION DE RÉPARTITION DES COÛTS D'ACQUISITION ET D'ENTRETIEN D'UN CINÉMOMÈTRE ENTRE LA COMMUNE DE CHAMPEAUX ET LES COMMUNES DU SECTEUR DE LA GENDARMERIE DE MORMANT**

La Commune de MORMANT a fait l'acquisition d'un cinémomètre pour la Brigade de Gendarmerie de MORMANT pour un coût d'achat de 4 680,00 € et de 1 759,20 € d'entretien pour 3 ans. Le Conseil Municipal de cette commune a décidé de signer une convention de mise à disposition d'un cinémomètre au profit de la Gendarmerie Nationale – Brigade de MORMANT. La Brigade de MORMANT intervenant sur plusieurs communes autour de MORMANT, il a été proposé à ces communes de répartir le coût d'achat et le coût d'entretien.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré,

✚ **VOTE CONTRE** la convention relative à la répartition des coûts d'acquisition et d'entretien d'un cinémomètre avec les communes intéressées pour les motifs suivants :

- La fourniture des matériels pour la gendarmerie ne peut relever exclusivement que des fonctions régaliennes de l'État.
- Au vu du nombre élevé de communes et des sous-effectifs de la gendarmerie de MORMANT, des contrôles réguliers et efficaces seront impossibles à mettre en place.
- La commune de CHAMPEAUX a beaucoup investi dans l'aménagement de ses voiries pour lutter contre la vitesse excessive de certains automobilistes, sans aide de l'État.
- Enfin, les dotations annuelles de l'État ayant été drastiquement réduites et continuant à diminuer, il apparaît surréaliste de compenser en plus les manquements de l'État à ses obligations régaliennes.

#### **5 – QUESTIONS DIVERSES**

##### **Projet de maison médicale – RDV avec ENEDIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a RDV demain matin avec ENEDIS à propos du projet de maison de santé. Il convient d'élargir la rue des Pourtours des Fossés en la mettant en double sens et actuellement 2 poteaux électriques gêneraient cet élargissement.

##### **Conseil Territorial de Santé**

Monsieur le Maire signale qu'il siège au Conseil Territorial de Santé de Seine et Marne. Il représente l'Association des Maires de Seine et Marne et partage le constat qu'entre 2006 et 2020, la Seine et Marne on a perdu 5,6% de médecins, alors que ce taux n'est que de 1,2% au niveau national.

**Prix du gaz**

Monsieur HOLVOET dit que la facture de gaz a augmenté de 74 % pour l'école maternelle et le restaurant scolaire.

**Départ de Madame BEROS**

Madame BEROS informe le Conseil que pour des raisons personnelles, elle prévoit de quitter CHAMPEAUX et qu'elle devra démissionner de son mandat à court terme. Monsieur le Maire rappelle qu'au-delà des valeurs qu'il partage avec elle, ses connaissances, ses compétences et son implication vont nous manquer. Il suggère que si des personnes souhaitent se proposer à son remplacement, qu'elles se manifestent afin que Madame BEROS puisse le ou la former avant son départ.

***Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h45,  
Le public n'ayant pas de question.***